

Pré-rentrée :

Mardi 30 août : Master 1 MEEF à 14h – Master 1 & 2 EPPM à 14h
Mercredi 31 août : Licence 3 à 8h30 – Licence 2 à 10h – Licence 1 TARBES à 13h30
Mercredi 31 août : Master 2 MEEF à 9h30 (à l'INSPE à Pau)
L1, L2 et L3 Site ANGLET : Jeudi 1 septembre

Présence obligatoire !

*Lors de la réunion de pré-rentrée, toutes les informations nécessaires au bon déroulement de votre année de formation vous seront délivrées et expliquées.
Il sera considéré que chaque étudiant aura pris connaissance de ces explications.
L'emploi du temps des cours vous sera présenté.*

Procédure d'inscription administrative

L'inscription administrative est obligatoire et doit être réalisée chaque année universitaire.

IMPORTANT : Vous devrez obligatoirement obtenir votre attestation d'acquiescement de la **contribution vie étudiante et de campus (CVEC)**, **avant** de vous inscrire dans votre établissement d'enseignement supérieur.

Rendez-vous au lien suivant : <https://formation.univ-pau.fr/fr/admission/s-inscrire.html>

Documents à fournir obligatoirement le jour de la pré-rentrée

Voici la liste des documents à fournir le jour de la pré-rentrée, pour **tous** les étudiants de toutes les promotions :

- **CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE ou D'INAPTITUDE AU SPORT** téléchargeable sur le site du STAPS
- **La fiche pédagogique remplie** (avec photo collée) téléchargeable sur le site du STAPS
- La photocopie de la **carte vitale** ou de son attestation
- **3 photos d'identité** (dont 1 à coller sur la fiche pédagogique)
- **2 timbres autocollants** au tarif en vigueur
- **La fiche « mineur » pour les étudiants concernés**
- **Pour les étudiants salariés :** Le contrat de travail (60h/mois sur l'année). Si conditions non remplies vous n'aurez pas de statut officiel (+ 2 enveloppes affranchies à l'adresse de l'étudiant)

Tout dossier incomplet ne sera pas accepté.

**Les étudiants devront fournir leur dossier complet impérativement
avant le début des cours.**

